Gemeng
ESCH
SAUER

Avis au public

Le public est informé que, conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, par délibération du 16 octobre 2026, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a abrogé le règlement d'urgence du Collège des bourgmestre et échevins du 20 juillet 2026 portant sur une stricte interdiction d'utilisation de tout type de barbecue sur les plages publiques situées sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Sûre.

Eschdorf, le 29 octobre 2026
Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la Secrétaire, la Bourgmestre,

Administration communale
Esch-sur-Sûre

Date d'affichage : 30 octobre 2026